



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Sur le projet de délimitation des sites patrimoniaux remarquables de Moirax, Caudecoste et Astaffort et de délimitation du périmètre des abords du monument historique d'Astaffort

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Moirax, Caudecoste et Astaffort **du 13 septembre 2023 à 14h00 au 13 octobre 2023 à 17h00**.

Elle porte sur le projet de délimitation des sites patrimoniaux remarquables de Moirax, Caudecoste et Astaffort et de délimitation du périmètre des abords du monument historique d'Astaffort.

Les pièces du dossier, seront déposées en mairies de Moirax, Caudecoste et Astaffort, pendant **31 jours, du 13 septembre 2023 à 14h00 au 13 octobre 2023 à 17h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr, rubrique *publication/publications légales/avis d'ouverture d'enquête publique*, pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie d'Astaffort
A l'attention de M. Jean-Claude ANDRIEU, commissaire-enquêteur
place de la mairie,
47220 Astaffort

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

M. Jean-Claude ANDRIEU, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

-Mercredi 13 septembre : de 14H00 à 17H00, à la mairie d'Astaffort

-Jeudi 14 septembre : de 14H00 à 18H00 à la mairie de Caudecoste

-Lundi 18 septembre : de 14H00 à 19H00 à la mairie de Moirax

-Lundi 09 octobre : de 14H00 à 19H00 à la mairie de Moirax

-Jeudi 12 octobre : de 14H00 à 18H00 à la mairie de Caudecoste

-Vendredi 13 octobre : de 14H00 à 17H00 à la mairie d'Astaffort

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Moirax, Caudecoste et Astaffort ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont un arrêté ministériel classant le site patrimonial remarquable, pour chaque commune, puis un arrêté du préfet de région notifiant la décision de classement, ainsi qu'un

arrêté pour le périmètre délimité des abords, pris par le préfet de région. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, 2 bis rue Etienne Dolet, 47000 Agen.